



# PRÉSERVONS LE LAC D'ANNECY DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Lors de vos déplacements d'un plan d'eau à un autre, vous pouvez transporter sans le savoir des espèces animales ou végétales non présentes aujourd'hui dans le **lac d'Annecy**.



## UNE ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE, C'EST QUOI ?

C'est une **espèce animale** ou **végétale** qui n'évolue pas au sein de son milieu naturel d'origine. Elle est introduite de manière naturelle ou accidentelle par les **activités humaines** (activités nautiques, pêche...). Une fois ces espèces installées, leur propagation est rapide et quasiment impossible à contrôler ou à éliminer. En effet, dans ce nouveau milieu, leurs prédateurs habituels ne sont pas présents.



Élodées



Moule zébrée



Ecrevisses américaines

Quelques unes de ces espèces déjà présentes dans le lac d'Annecy

Moule quagga



Depuis son apparition dans les lacs voisins, cette cousine de la moule zébrée représente un risque pour le lac d'Annecy !

● Votre vigilance peut empêcher son introduction.

## QUELS SONT LEURS IMPACTS ?

Ces espèces exotiques envahissantes présentent des risques considérables pour les infrastructures (canalisations obstruées...) et l'**environnement**. Elles portent atteinte à la **biodiversité** et causent des dommages importants aux **écosystèmes** et aux espèces présentes. Ces organismes peuvent également occasionner des problèmes sanitaires.





## Extrait du règlement de navigation

«Toute construction flottante provenant d'un autre milieu devra faire l'objet d'une vidange et d'une désinfection des ballasts avant sa mise à l'eau sur le lac d'Annecy.»

Article 2.10.3 du Règlement Particulier de Police de la navigation

## LES BONNES PRATIQUES À ADOPTER



Toutes les personnes possédant des embarcations flottantes, motorisées ou non, sont concernées, avant la mise à l'eau sur le lac d'Annecy mais aussi lors du départ vers un autre plan d'eau.

**INSPECTEZ** votre embarcation et tout le matériel ayant été en contact avec l'eau. Retirez les plantes visibles, la boue, les débris divers et les organismes aquatiques visibles. **Jetez tout cela dans une poubelle.**

**VIDANGEZ** et nettoyez ballasts, viviers, coffres à ancre... tous les équipements où l'eau a pu stagner et où les organismes ont pu se cacher !

**Ne faites pas cela au bord du lac ou d'un fossé et ne rejetez rien dans les grilles des réseaux d'eaux pluviales. N'oubliez pas que le récepteur final, c'est le LAC !** Privilégiez les surfaces enherbées.

**NETTOYEZ** les coques et toutes les surfaces de l'embarcation avec de l'eau à haute pression afin de décrocher les organismes fixés. Pour cela, rendez-vous dans **une aire de lavage\***. Utilisez de l'eau chaude de préférence. Il n'est pas nécessaire d'ajouter des détergents.

\* liste indicative sur le site du SILA, recherche «espèces exotiques envahissantes»

**LAISSEZ** sécher l'embarcation et ses équipements pendant **4 jours si possible.**

Soyez vigilants !  
On compte sur vous pour ralentir  
la dissémination des espèces  
indésirables !



### Pour plus d'informations :

Certaines informations du flyer sont inspirées d'un guide technique Québécois consacré au sujet : CRRNT Abitibi-Témiscamingue, 2013

Syndicat Mixte du Lac d'Annecy

Tél. 04 50 66 77 77

email : [silaf@silaf.fr](mailto:sila@silaf.fr)

[www.silaf.fr](http://www.silaf.fr)

Prefecture de la Haute-Savoie

Tél. 04 50 33 60 00

[www.haute-savoie.pref.gouv.fr](http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr)